



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des sécurités

Pôle police administrative et ordre public
Bureau des politiques de la sécurité intérieure
Tél. : 04 77 48 47 15
Courriel : pref-armes@loire.gouv.fr

Saint-Étienne, le **25 OCT. 2024**

Madame, Monsieur,

Afin de moderniser, sécuriser et simplifier l'encadrement de l'acquisition et de la détention des armes à feu sur notre territoire, le Système d'information sur les armes (SIA) est déployé progressivement. Les chasseurs y ont ainsi accès depuis le 8 février 2022 et les tireurs sportifs depuis le 27 février dernier.

Le SIA garantit l'identification et la traçabilité des armes et facilite l'ensemble des démarches liées à leur acquisition et à leur détention. Chasseurs comme tireurs devront avoir créé un compte personnel dans le SIA **avant le 31 décembre 2024** pour conserver leur droit à acquérir, détenir et vendre des armes.

En tant que détenteur d'armes à feu, vous avez donc l'obligation de créer un compte dans le SIA. Dès ce compte créé, vous accéderez à votre râtelier numérique (liste de vos armes) que vous aurez la possibilité de mettre à jour. Vous pourrez également procéder à distance à différentes démarches, en liaison avec la préfecture.

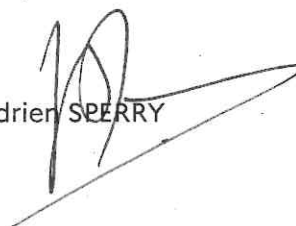
La création d'un compte ne demande que quelques minutes et la procédure est accessible à cette adresse : <https://sia.interieur.gouv.fr/>
Si vous rencontrez des difficultés, vous avez la possibilité de contacter la préfecture de la Loire :
- soit par courriel à l'adresse suivante : pref-42sia@loire.gouv.fr
- soit par téléphone au 04 77 48 47 15

Un rendez-vous en préfecture pourra également vous être proposé.
Vous avez également la possibilité de vous faire accompagner par votre fédération départementale, votre association de chasse ainsi que par votre armurier, qui sont des partenaires privilégiés de cette opération.

Mes services se tiennent bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet


Adrien SPERRY

Liste de diffusion
Chasseurs n'ayant pas créé
leur compte SIA